L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pistre pour carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce quotidienne doit être signé comme une nouvelle annoncé. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et propriétaires tenant magasins de détail, 200; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 300; les agents pour navires, balisseurs et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, 300. Ces abonnements se paient d'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs ne sera estimité à un sur réclamé faite, et cette fois par semaine.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, disparusions, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c &c, doivent payer au tant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles doivent $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils doivent être insérés, paieront le double du prix des annonces ordinaires de l'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires (hors abonné) d'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, toutes le plantations et habitations, terres et terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou égarés &c., lui seront payés à un tarif spécial et d'une nature différente.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne faisant ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait de répondant.

LES THÉATRES et autres entrées ouverte pour l'amusement public, faisant mêtre chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

SALSEPAREILLE
DE SANDS.
POUR LA GUERISON DE TOUTES LES MALADIES PROVENANT DE L'IMPURETE DU SANG.
HUMEURS, ROUGEOLES, RHUMATISMES, ERUPTIONS CUTANEES, BOUTONS OU ROUGEURS, ULCERES, FLUORS, OPHTHALMIES, CHRONIQUES, FEBRES, EXOSTOSES ET DOULEURS AIGUES DANS LES JOINTURES ET LES OS, ASTHMATIQUE, SYPHILIS, MALADIES CAUSEES PAR UN CHANGEMENT DE LA VIE, DYSPEPSIE, HYDROPISIE, FRAICHEUR, ETC. ETC.

Cette préparation est obtenue toutes les propriétés medicinales de la plante officinale concentrées et combinées avec d'autres extraits vegetaux. Le grand objet des recherches de la médecine a toujours été de trouver la production d'un remède de propriétés aussi puissante indéfinies sur des maladies aussi opiniâtres et incurables.

Toutes les indifferences peuvent faire l'essai de ce precieux remède en faveur de ceux dont la guerison, constitue par elle-même un essai aussi concluant que sur une non aussi prompte que la misère. Pendant des années j'ai souffert d'humeurs scrofuleuses qu'aucun traitement n'a pu faire de mieux, et les douleurs étaient telles qu'aucune prière la mort, sans me causer une mort lente et douloureuse. Après quelques époques, vingt mesures d'ouvertures de ma tête, après avoir perdu toutes les dents, les la machoires s'étaient et l'os maxillaire lui-même, après avoir pendant plus de six ans passé en vain de chaque traitement, j'ai recours à votre salsepareille et dans le cours de trois mois j'en ai vendu deux bouteilles. La maladie avait disparu, ma guerison était parfaite et j'ai depuis ce temps joui de la santé la plus parfaite.

Dans le cours de ces bouteilles, j'ai eu deux témoignages de votre salsepareille, et certainement j'ai donné les bienfaits de votre salsepareille à ceux que vous pourrez m'indiquer.

BENJAMIN M. HUSSEY.

NANTUCKET, 1 septembre 1844.

MM. A. B. & D. Sands—Je certifie que M. Benjamin M. Hussey est un homme d'une grande respectabilité. Sa conversation montre une conscience parfaite. Les circonstances qu'il a mais bien et intensives et la cure en est considérée comme hautement merveilleuse.

WILLIAM MITCHELL,
Caissier de la Banque Pacifique, Nantucket.

Pour plus ample details sur l'efficacité de la Salsepareille ci-dessus, on que l'emploi de ce remède a obtenus ... pamphlets que l'on peut se procurer gratis ... Salsepareille préparée et vendue en gros et au détail par

A. B. & D. SANDS, droguistes,
No. 79, rue Fulton, New York.

Chez nos agents de détail dans la Nouvelle-Orléans:
A. Oliver & Co, 62 rue de Chartres.
A. J. Dubiho, Jan. 18 rue de Chartres.
Agents de la Nouvelle Orléans.

Extrait de la Salsepareille, par le Docteur Lorrain.
Il est pour moi certain que c'est la Salsepareille de Sands qui a contribué complètement à la cure merveilleuse de notre malade les plus opiniâtres. Il faut, non faire attention à ... de la Salsepareille de Sands.

ECOLE PREPARATOIRE
DE MUSIQUE,
Dirigée par Madame Bores et M. Varnet.
Les Classes ont lieu Rue Bourbon 63 par mois
147, Conti, entre Dauphine et Bourgogne

ORLEANS HIGH SCHOOL,
[LYCÉE D'ORLEANS,]
Rue de l'Esplanade.
LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par ces tendeurs M. Messieurs WYNDHAM, MERVOYER et EVERETT ... pour les jeunes messieurs, des deux pensionnaires et des externes.
L'enseignement comprend toutes les branches d'une ... Les ... particulièrement aux familles ... les ... trouvent les élèves ... Les ... Les langues ... la géographie &c.
Les Professeurs chargés des Classes ordinaires sont MM. LOUIS SURET, FUENTES, MACNAMUS et les ... MM. DIGAM & EVERETT.
Nous en outre, attachés à l'Institution, MM. A. VAN NEY, Professeur de Musique, LAUME, Professeur de Dessin, DEVOTI, Professeur de Danse, et CASERES, Professeur d'Escrime.
Les surveillants sont exercés par les Directeurs et par les maîtres d'étude qui consacrent tout leur temps au service de leurs quelques.
La discipline établie par les statuts est ponctuellement maintenue. Aucune intervention de dehors n'est tolérée ... Les ... ordinaires ... Les ... Les ... Les